DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE
Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

Commission	**Section FUTSAL**	
Saison 2023-2024	Date : Vendredi 23 février 2024 – par messagerie	**PV n° 9**
Présidence	MM. Pascal SOURDIN	
Présents	MM BEASSE Joël et GENISSEL Kévin (Agent de développement)	

La commission prend connaissance du courriel de L'A.S.I.P. du 21 fevrier indiquant le forfait de L'A.S.I.P 1 pour le match du 22 février 2024 contre L'A.S VAIGES
La commission enregistre le forfait.

La commission prend connaissance du courriel de l U.S.MERAL COSSE du 21 février concernant le forfait de l'U S MERAL COSSE 1 pour le match du 22 février 2024 contre Ernee.
La commission enregistre le forfait.
Elle prononce également le forfait de l'équipe 2 de l'U.S.MERAL COSSE pour le match du 19 février conformément à l'article 24 des règlements.

Le Président CDOC Futsal

Pascal SOURDIN